

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication:

0 658 646 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN(21) Numéro de dépôt: **93120486.1**(51) Int. Cl.⁶: **D06F 58/14**(22) Date de dépôt: **18.12.93**

(43) Date de publication de la demande:
21.06.95 Bulletin 95/25

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**

(71) Demandeur: **Ghadri, Ramez, Dr.**

**32 C, Avenue de la Mouillère
F-45100 Orleans (FR)**

(72) Inventeur: **Ghadri, Ramez, Dr.**
**32 C, Avenue de la Mouillère
F-45100 Orleans (FR)**

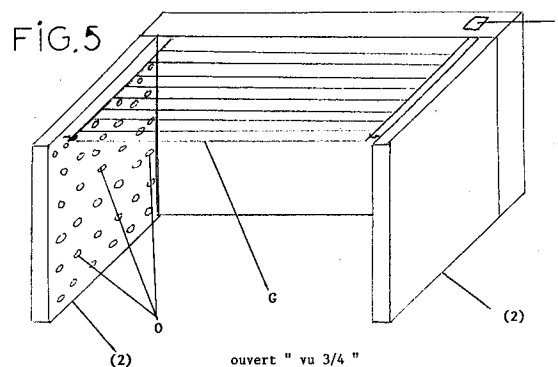
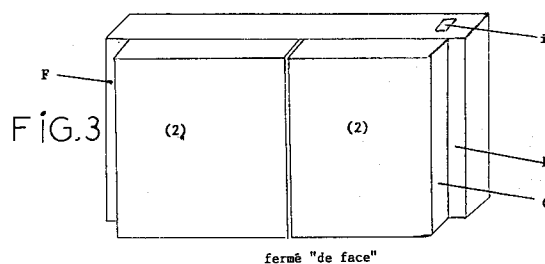
(54) **Sèche linge électrique pliable.**

(57) L'invention concerne un dispositif permettant de sécher le linge étendu, pouvant être plié après usage et servir éventuellement, dans cette position, comme radiateur électrique.

Il est constitué d'un boîtier fondique creux (1), contenant une résistance électrique réglable et un ventilateur - commandés par un interrupteur (i) - permettant de chasser l'air par des fentes antéro-latérales (F), fonctionnant ainsi comme radiateur électrique lorsque les deux parties antérieures (2) sont pliées.

En dépliant ces parties (2) qui sont en forme de portes creuses moins larges que le boîtier (1), le chant (C) de leurs bords externes vient obturer les fentes (F) et l'air, ainsi récupéré, sera envoyé entre le linge étendu sur les fils (G), par les orifices (O) se trouvant sur les faces internes de (2).

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à sécher, activement, le linge étendu.



EP 0 658 646 A1

La présente invention concerne un sèche-linge électrique pliable, permettant de sécher le linge étendu et pouvant être utilisé en position pliée, comme radiateur électrique soufflant.

Les sèche-linges électriques existants actuellement sur le marché, nécessitent de la place, même hors usage, et le linge en sort froissé.

Le dispositif faisant l'objet de cette invention permet de remédier à ces inconvénients et offre en plus, la possibilité d'utilisation en tant que radiateur électrique soufflant.

Il comporte :

1- Une partie fundique, murale, en forme de boîtier rectangulaire plat et creux (1), présentant une fente verticale (F), de chaque côté de la face antérieure et contient dans sa cavité un ventilateur et une résistance électrique variable permettant de régler la chaleur de l'air à la température désirée en fonction de la qualité du linge à sécher -fonction sèche-linge- ou de la température de la pièce - fonction radiateur soufflant - à l'aide d'un interrupteur (i). Figure 1.

L'air est envoyé par les deux fentes latérales (F).

2- Deux parties antérieures pliables (2), dans le plan horizontal - comme des portes -, figures 3 et 4, vides, ouvertes à leurs bords externes dont le chant (C) vient obturer les fentes latérales (F), en position dépliée, figures 5 et 6. Elles présentent sur leurs faces internes, des orifices (O), permettant de chasser l'air, déjà chauffé, et le faire circuler entre le linge étendu. Figures 3, 4, 5 et 6.

3- Une grille (G) de fils à linge - horizontaux - fixée sur la partie murale (1), pouvant être dépliée et poser sur les parties (2) pour étendre le linge. Figures 2, 3, 5 et 6.

Ce dispositif peut être fabriqué en matière métallique légère ou en matière plastique résistante à la chaleur. En différents coloris pour pouvoir l'adapter au décor des pièces où il sera posé, exemple : studio, salle de bain, dressing, etc...

Revendications

1. Dispositif pour sécher le linge, pouvant être plié après usage et servir éventuellement, dans cette position, comme radiateur électrique soufflant caractérisé en ce qu'il comporte une partie fixe (1), comportant dans sa cavité une résistance électrique réglable par un interrupteur (i) et un motoventilateur permettant d'envoyer l'air, préalablement chauffé, par deux fentes antéro-latérales (F). Cet air est récupéré, en position sèche-linge, par le chant (C) des bords externes des deux parties antérieures (2) qui sont comme des portes creuses, s'ouvrant

dans le plan horizontal et puis il sera chassé par les orifices (O) se trouvant sur la face antérieure de (2) pour circuler entre le linge étendu sur la grille (G) des fils à linge horizontaux, qui est fixée sur (1) et se déplie pour cet usage et se pose sur (2).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la grille (G) des fils à linge, ou des fils à linge, est dans le sens vertical avec des orifices (O) sur la face antérieure de (2) ou de (1).

3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé par une fente (F) horizontale, supérieure ou inférieure, et une seule partie antérieure (2), ou plus, s'ouvrant dans le plan vertical.

4. Dispositif selon la revendication 1, 2, ou la revendication 3 caractérisé en ce que les bords externes des parties antérieures (2) sont équipés de joint d'étanchéité.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé par exemple en matière métallique, plastique.

FIG.1

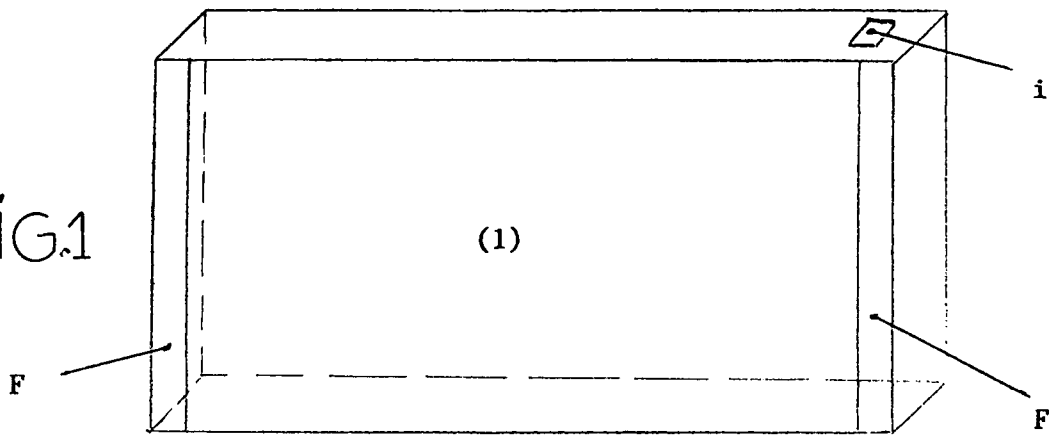


FIG.2

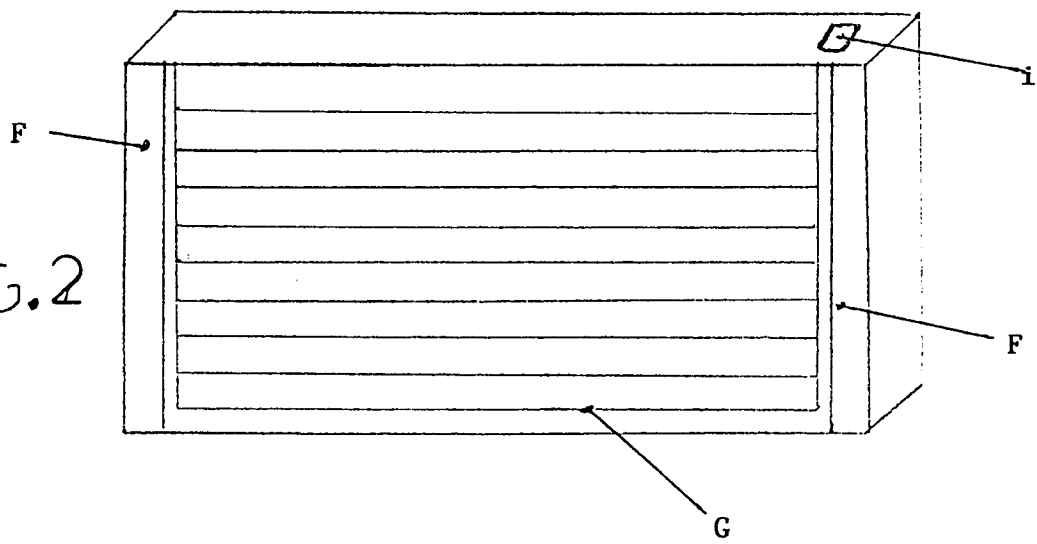
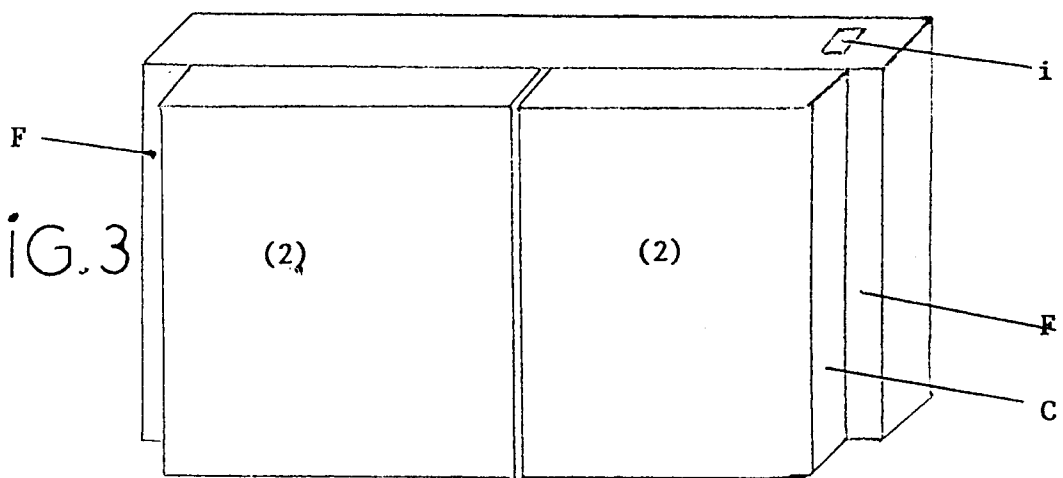
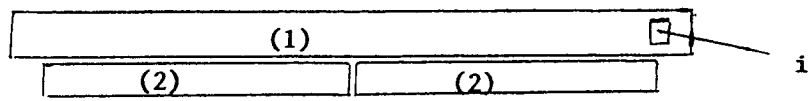


FIG.3



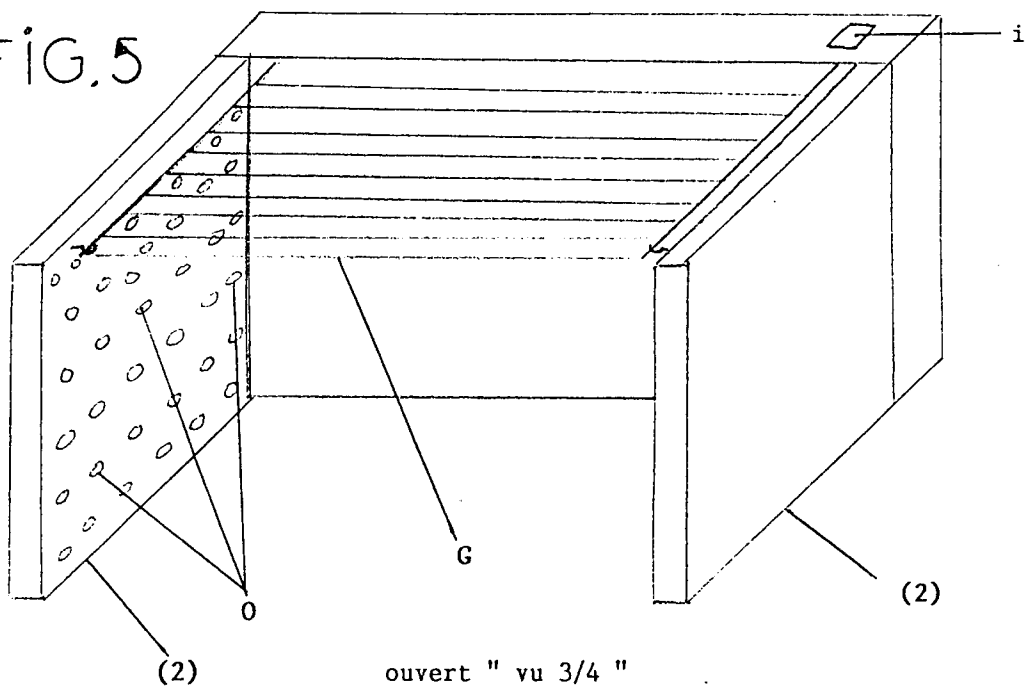
fermé "de face"

FIG.4



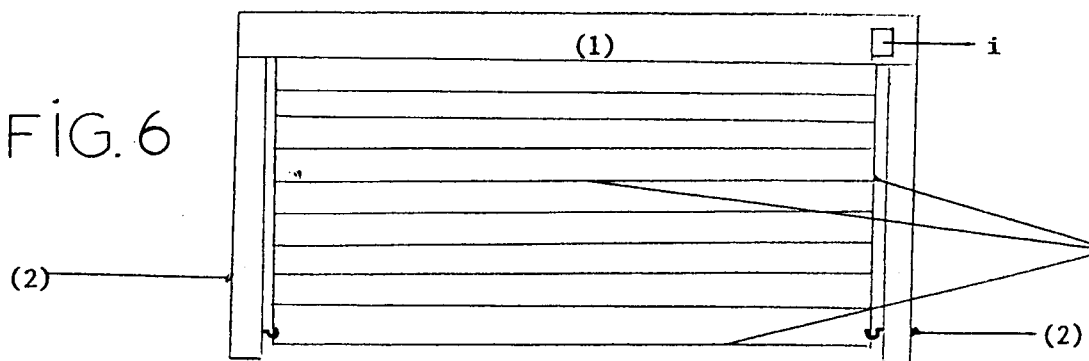
fermé "de Haut"

FIG.5

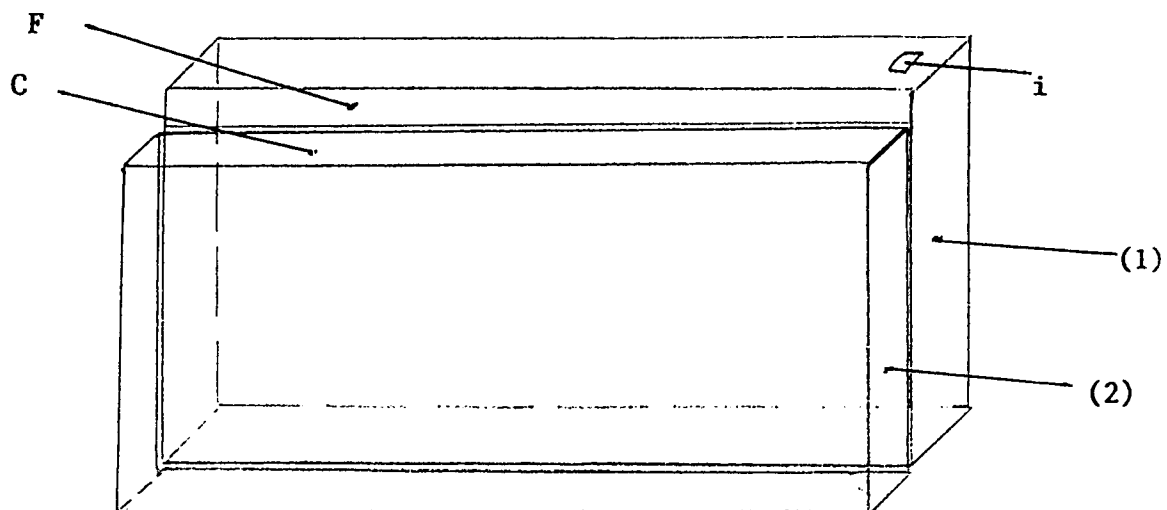


ouvert "vu 3/4 "

FIG.6



ouvert "de Haut"



fermé "de face"

FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 12 0486

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR-A-1 510 500 (CALEGARI) * colonne 2, ligne 24 - colonne 3, ligne 19; revendications 1,2 * ---	1-5	D06F58/14
A	CH-A-614 746 (MAX BIEBER) * le document en entier * ---	1-5	
A	DE-A-26 02 664 (CORONET-WERKE) * page 8, ligne 12 - ligne 27 * * page 10, ligne 13 - ligne 16 * ---	1-5	
A	DE-A-24 23 427 (AUGUST LEPPER MASCHINEN-UND APPARATEBAU GMBH) * page 2, ligne 6 - ligne 12 * -----	1-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 Mai 1994	Examineur Tamme, H-M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			